KATIVIK

COMMUNIQUÉ

Une entente sur le coût de la vie permet de réduire le prix de l'essence au Nunavik

Kuujjuaq (Québec), le 5 octobre 2007 – Lors de la Conférence Katimajiit, qui a eu lieu à Kuujjuaq les 23 et 24 août 2007, l'Administration régionale Kativik (ARK) et le ministère des Affaires municipales et des Régions ont signé une entente de 500 000 $ concernant le coût de la vie. Grâce à cette entente, le Conseil de l'ARK a pu adopter la résolution n° 2007-71 au cours de son assemblée de septembre, afin de réduire le prix de l'essence pour tous les résidants du Nunavik, ainsi que pour les organismes et les entreprises. La réduction a été calculée à partir de la consommation d'essence prévue (en litres) pour la période allant du 5 octobre 2007 au 31 mars 2008, ce qui correspond à la période d'application de la mesure.

Par conséquent, les Nunavimmiut bénéficieront d'une réduction de 0,16 $ le litre d'essence entre le 5 octobre 2007 et le 31 mars 2008. L'ARK versera la subvention aux distributeurs, soit Kuvviti Fuel, Emudluk Fuels, les magasins Northern, les Entreprises Halutik et la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec pour chaque litre d'essence vendu. L'ARK espère qu'une telle réduction du prix de l'essence aura des retombées positives pour les communautés et les habitants du Nunavik.

« Cette réduction est le fruit des efforts conjugués de la Société Makivik et de l'ARK. Nous avons dénoncé, pendant de nombreuses années, le prix exorbitant de l'essence au Nunavik. Je suis certaine que la réduction du prix de l'essence aura des répercussions positives sur les résidants de la région », a affirmé M^{me} Maggie Emudluk, présidente de l'ARK.

L'ARK remercie les distributeurs d'essence pour leur collaboration. Ainsi, la mesure a pu être mise en œuvre rapidement, à temps pour la longue fin de semaine de l'Action de grâces.

L'ARK invite tous les organismes publics à lui retourner toutes les économies réalisées par l'application de cette mesure. L'ARK propose de réinvestir tous les fonds ainsi reçus des organismes publics dans d'autres mesures visant à réduire le coût de la vie au Nunavik.

L'ARK est un organisme non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55e parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'œuvre, sécurité du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.

-30-

Renseignements :

Julie Grenier
Coordonnatrice des communications
Administration régionale Kativik
1-514-795-5196